

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 03 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 octobre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes à Ravel, après convocations légales en date du 06 juillet 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	M. Romain FERRIER
Mme Josiane HUGUET	Mr Gilles MARQUET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Elyane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
Mr Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
M. Christian BOURNAT	Mr Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUE
M. Guillaume FRICKER	M. Lucas ANTOINE
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mr TISSERAND T. donne pouvoir à Mme GROUIEC I.
- Mme VIAL S. donne pouvoir à Mr FRASIAK B.
- Mme OLIVON AM. donne pouvoir à Mme ROCHE S.
- Mr DAUDUIT C. donne pouvoir à Mme BRUSSAT E.
- Mr PEYNON D. donne pouvoir à Mme FORESTIER A.
- Mr BROUSSE R. donne pouvoir à Mme CIERGE M.

Absent : Mr GIRARD Jean-Baptiste

VOTE : En exercice : 35 Présents : 28 / Représentés : 6 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

OBJET : Approbation des tarifs pour manifestation « jazz en tete »

APPROBATION DES TARIFS POUR MANIFESTATION « JAZZ EN TETE »

Madame la Présidente précise qu'il convient de gérer, dans le cadre de la programmation « Les Rendez-vous des Médiathèques » l'encaissement des produits relatifs aux droits d'entrée pour le concert qui se déroulera à la Médiathèque entre Dore et Allier, le dimanche 22 octobre, à 17h, dans le cadre de la 36ème édition du Festival Jazz en Tête.

La gestion de la billetterie sera assurée par la Médiathèque entre Dore et Allier. Le régisseur sera Jean-Christophe Lacas, directeur du Réseau des Médiathèques, accompagné d'une suppléante, Isabelle Durand.

La Régie encaissera les produits relatifs aux droits d'entrée pour le concert établis comme suit et identique aux années précédentes :

- Tarif plein : 10€
- Tarif réduit : 6€ pour les étudiants, les moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA.
- Gratuit pour les moins de 12 ans.

Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- D'approuver les tarifs d'entrée du Concert de jazz.
- De l'autoriser à signer tous les documents permettant la mise en œuvre du concert et tous les documents afférents aux présentes décisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 05 octobre 2023

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente

-